

Concours des Séries Éliminatoires 2025 (le "Concours") dans le cadre du programme de commandite 2024-2025 de Ford avec Les Canadiens de Montréal

Règlements officiels du concours (les « Règlements »)

Le concours est conforme à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

Nul là où interdit.

AUCUN ACHAT REQUIS

1. **Commanditaire du concours** : Le Concours est commandité par la Ford Motor Company of Canada, Limitée (le « Commanditaire du Concours ») et administré par CINCO Inc. (« CINCO ») (collectivement l'« Administrateur du Concours »).

Ce Concours se déroulera conformément à ces Règlements, sous réserve de modification par le Commanditaire du Concours. Les participants doivent se conformer à ces Règlements et, en participant au Concours, ils sont réputés avoir reçu et compris les Règlements.

2. **Période du concours** : Le concours débute à 22 h 00, heure de l'Est, le jour du dernier match de la saison régulière 2024-2025 des Canadiens de Montréal, et se termine à 23 h 59, heure de l'Est, à la date du dernier match à domicile disputé par les Canadiens de Montréal dans le cadre des séries éliminatoires 2024-2025 (la « Période du concours »).

Les Canadiens de Montréal étant qualifiés pour les séries éliminatoires, le concours s'applique uniquement aux matchs joués au Centre Bell. Des activités promotionnelles auront lieu en ligne et lors des événements sur place les jours de match à domicile afin de recueillir les participations. Pour être admissible, chaque participant doit fournir tous les renseignements requis (nom, courriel, téléphone, code postal). Un tirage au sort aura lieu au minimum vingt-quatre (24) heures avant chaque match à domicile, parmi toutes les inscriptions valides reçues, afin d'attribuer les prix liés à ce match.

3. **Admissibilité** : Le Concours est exclusivement ouvert aux résidents légaux du Québec âgés d'au moins dix-huit (18) ans ou plus et résidant dans un rayon de cent vingt (120) kilomètres du Centre Bell à Montréal, Québec, au moment de leur inscription (chacun un « Participant », collectivement « Participants »). Les employés, représentants, concessionnaires et agents du Commanditaire du Concours, des Administrateurs du Concours, du Club de hockey Canadiens de Montréal (le « Club »), de la Ligue nationale de hockey et de ses équipes (« LNH »), de NHL Enterprises Canada S.E.C., et chacune de leurs filiales respectives, sociétés affiliées, directeurs, officiers, gouverneurs, agents, et leurs agences publicitaires et promotionnelles (ensemble, les « Parties Libérées ») ainsi que les membres de la famille immédiate de toute ces personnes (indépendamment de leur lieu de résidence) ou ceux avec qui ces personnes sont domiciliées ne sont pas éligibles pour participer. La famille immédiate comprend le mari, la femme, le fils, la fille, le frère, la sœur, la mère ou le père d'un individu. Les participations sont limitées aux individus uniquement ; les entreprises commerciales et les entités commerciales ne sont pas éligibles pour participer au Concours.

4. **Comment participer** : Aucun achat n'est nécessaire.

Pendant la Période du concours, toute personne admissible (le « Participant ») peut obtenir une (1) participation en suivant les étapes suivantes : i. Se présenter soit aux sections 111 ou 330 du Centre Bell, soit aux zones d'activités pré-match situées sur la Place des Canadiens, ou encore remplir le formulaire en ligne accessible via le compte Instagram officiel @MegaFanFord ; ii. Repérer un ambassadeur identifié CINCO-FORD ; iii. Remplir le formulaire de participation en y inscrivant au minimum son adresse courriel (champ obligatoire). Des informations complémentaires pourront être fournies sur une base volontaire, notamment : prénom, nom, numéro de téléphone, adresse postale, marque actuelle de véhicule, modèle Ford préféré, intention d'achat (délai), et intention de recommander Ford à un tiers ; iv. Soumettre le formulaire dûment rempli afin d'enregistrer une (1) participation valide (ci-après une « Participation »). Toutes les Participations deviennent la propriété exclusive du Commanditaire et ne seront pas retournées. Une (1) seule Participation est permise par Participant par match à domicile.

Si l'identité d'un Participant est contestée, le détenteur autorisé du compte de l'adresse e-mail soumise au moment de l'inscription sera considéré comme le Participant. L'individu assigné à l'adresse e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail soumise est considéré comme le détenteur autorisé du compte. Un Participant sélectionné peut être tenu de fournir la preuve qu'il/elle est le détenteur autorisé du compte de l'adresse e-mail associée à la participation sélectionnée. Toutes les participations doivent être soumises depuis un compte e-mail valide qui peut être identifié par une recherche de nom de domaine inversée. Le seul critère de temps pour la réception d'une participation valide à ce Concours sera/seront la ou les machine(s) serveur du Concours. Toutes les participations deviennent la propriété du Commanditaire du Concours et ne seront ni restituées ni accusées de réception.

5. **Prix:** Un total de vingt (20) paires de billets seront attribuées au Québec pour chacun des matchs à domicile disputés par les Canadiens de Montréal pendant les séries éliminatoires 2024-2025. Chaque prix consiste en une (1) paire de billets pour assister à un match à domicile des Canadiens de Montréal au Centre Bell, à Montréal, Québec (chacun, un « Prix »). La valeur au détail approximative de chaque Prix est de **140 \$ CAD**.

Advenant que la valeur réelle au détail d'un Prix, au moment de sa réclamation ou de son attribution, soit inférieure à la valeur au détail approximative indiquée dans le présent Règlement ou tout autre matériel promotionnel, aucun dédommagement financier ou substitution ne sera accordé au gagnant pour la différence de valeur.

L'utilisation de chaque Prix dépend de la conformité de chaque gagnant (et de leur invité) avec toutes les règles applicables établies par le Centre Bell, la LNH et/ou les directives et exigences sanitaires locales, telles que définies par les gouvernements fédéral, provincial et/ou municipal.

6. **Substitution de Prix:** Tout Prix est non échangeable, non transférable, non remboursable, n'a aucune valeur de rachat en espèces, et doit être accepté tel qu'attribué sans substitutions. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer et/ou modifier tout Prix par un ou plusieurs prix de valeur égale ou supérieure pour quelque raison que ce soit.
7. **Détermination des gagnants :** À la suite de chaque match disputé par les Canadiens de Montréal, incluant le dernier match de la saison régulière et chacun des matchs à domicile durant les séries éliminatoires 2024-2025, CINCO procédera, à ses bureaux situés au 139, rue Saint-Paul Ouest, Montréal (Québec), à un tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles reçues jusqu'à

ce moment. Ce tirage permettra de sélectionner, de façon aléatoire, vingt (20) gagnants potentiels pour l'attribution des vingt (20) paires de billets disponibles pour le match suivant. Chaque tirage est indépendant, et les chances de gagner un Prix varient selon le nombre total de participations admissibles reçues à ce moment. Une (1) seule participation par personne est permise par match à domicile, et une (1) seule attribution de Prix par participant est permise pour l'ensemble de la Période du concours. Les gagnants potentiels seront contactés par courriel dans un délai maximal de vingt-quatre heures (24) heures suivant le tirage concerné. Si un gagnant potentiel ne peut être joint dans les deux (2) heures suivant la première tentative de contact, omet de réclamer son Prix, ou ne satisfait pas à l'ensemble des conditions du concours énoncées au présent règlement, il sera réputé avoir renoncé à son Prix sans droit à compensation. Dans un tel cas, un autre participant pourra être sélectionné selon le même processus, jusqu'à l'attribution valide du Prix ou jusqu'à épuisement des participations admissibles, selon la première de ces éventualités. Le Commanditaire et ses représentants ne sauraient être tenus responsables des échecs de communication ou de la non-réception d'une notification. Aucun remplacement, compensation ou recours ne sera accordé en cas de disqualification ou de renonciation.

8. **Distribution des prix** : Une fois confirmé en tant que gagnant (le « Gagnant »), un représentant de CINCO contactera les participants présélectionnés dans l'heure qui suit le tirage par e-mail. Le Prix sera envoyé aux gagnants via l'Application des Canadiens (l'« Application »). Le Commanditaire du Concours n'est pas responsable des performances de l'Application. Tout e-mail non acheminé ou non livré n'est pas de la responsabilité des Parties Exonérées. Les prix non réclamés seront confisqués, et tout segment de prix non utilisé n'a aucune valeur monétaire. Les taxes liées aux prix sont à la charge des gagnants.
9. **Conditions à remplir par le gagnant** : Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit : premièrement : (i) avoir respecté, être en conformité avec, et continuer de respecter les Règles ; (ii) répondre correctement, sans aide, à une question d'arithmétique à durée limitée qui sera posée via le formulaire de Déclaration d'Éligibilité et de Libération ; et (iii) signer et renvoyer un formulaire de Déclaration d'Éligibilité et de Libération dans un délai spécifié. Si un Participant Sélectionné ne remplit pas toutes les conditions du Concours, ne répond pas correctement à la question d'arithmétique ou ne signe et ne renvoie pas le Formulaire de Libération aux Commanditaires du Concours dans le délai spécifié, ce Participant Sélectionné perdra son Prix et les Commanditaires du Concours auront le droit (mais ne seront pas obligés) de sélectionner un autre participant parmi les Participations éligibles restantes jusqu'à ce qu'un contact soit établi avec un participant ou qu'il n'y ait plus de participations éligibles, selon la première éventualité. Ce processus peut continuer jusqu'à ce que chaque Prix ait été attribué ou qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour permettre l'attribution d'un Prix (auquel cas le processus ci-dessus s'appliquera à un autre participant). Les Commanditaires du Concours ne sont pas responsables, que ce soit à cause d'une erreur humaine ou autre, de tout échec à contacter un Participant Sélectionné. Les Commanditaires du Concours contacteront chaque Gagnant après réception de leur Formulaire de Libération signé pour organiser la livraison du Prix respectif.
10. **Falsification** : Toutes les participations qui sont incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à une condition des Règles peuvent être disqualifiées par le Commanditaire du Concours. Le Commanditaire du Concours n'assume aucune responsabilité pour les participations perdues, volées, retardées, endommagées, mal dirigées, tardives ou détruites, les erreurs typographiques ou autres erreurs de production, ou les erreurs ou omissions dans l'impression ou la publicité liée à ce Concours. Toute

tentative par un participant d'obtenir plus que le nombre maximum indiqué d'entrées en utilisant plusieurs/différents noms, adresses e-mail, identités, inscriptions et connexions, ou toute autre méthode annulera les participations de cette personne et son éligibilité à gagner le Prix et ce participant sera disqualifié du Concours et, à la seule discrétion du Commanditaire du Concours, de toute autre promotion du Commanditaire du Concours. L'utilisation de méthodes ou d'agents d'entrée robotiques, répétitives, automatiques, programmées ou similaires (y compris, mais sans s'y limiter, les services d'entrée au concours) annulera toutes les entrées de ce Participant.

Le Commanditaire du Concours n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance de l'Internet ou du site web pendant le Concours, pour tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipements informatiques, logiciels, échec de tout e-mail ou congestion du trafic sur Internet ou sur tout site web, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris tout dommage ou blessure subis par le participant ou toute autre personne liée ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel dans la promotion. Toute tentative de nuire délibérément à un site web ou de compromettre le fonctionnement légitime de ce Concours constitue une violation des lois pénales et civiles. Si une telle tentative est faite, le Commanditaire du Concours se réserve le droit de chercher des recours et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites pénales.

11. **Modification / Terminaison** : Sous réserve de la législation applicable et de l'approbation de la Régie au Québec, le Commanditaire du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans responsabilité, de mettre fin ou de suspendre le Concours en totalité ou en partie, ou de modifier les Règles du Concours à tout moment sans préavis, en cas de fraude, de défaillances techniques, y compris toute panne de serveur ou de matériel réseau, de virus, de bugs, d'erreurs de programmation ou de communication ou de toute autre erreur ou cause indépendante de la volonté du Commanditaire du Concours qui corrompt l'administration, l'intégrité ou la sécurité du Concours, ou si tout autre facteur interfère avec la conduite de ce Concours comme prévu par ces Règles, ou pour toute autre raison à la seule discrétion du Commanditaire du Concours. Dans un tel cas, le Commanditaire du Concours peut, à sa seule discrétion, choisir de sélectionner un ou des gagnant(s) par tirage au sort parmi toutes les inscriptions éligibles reçues jusqu'au moment de l'annulation, de la résiliation, de la modification ou de la suspension.
12. **Confidentialité** : Le Commanditaire du Concours collecte les données personnelles des participants pour administrer le Concours. Le consentement à recevoir des communications commerciales est facultatif. Pour se désinscrire des communications, les participants doivent le préciser lors de l'inscription. Pour plus d'informations sur la protection des données, consultez la politique de confidentialité du Commanditaire du Concours à l'adresse <https://www.ford.ca/help/privacy/>.
13. **Publicité** : En acceptant un Prix, le gagnant accepte que le Commanditaire du Concours et ses désignés respectifs puissent utiliser leur nom, photographies, vidéos, apparence, ville de résidence, informations biographiques, informations sur le Prix et/ou déclarations concernant ce Concours à des fins publicitaires et/ou de publicité dans tous les médias (connus ou à découvrir) à travers le monde, à perpétuité, sans compensation, notification ou permission, sauf interdiction contraire de la loi.
14. **Décharge et responsabilité** : En participant à ce Concours, les participants déchargent à jamais CINCO, les Parties libérées, le Commanditaire du Concours (Ford du Canada) et ses agences de publicité et de promotion, leurs affiliés et leurs directeurs respectifs, officiers, propriétaires,

partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit de toute responsabilité pour tout dommage, blessure, décès, perte ou responsabilité de personne ou de bien, en tout ou en partie, directement ou indirectement, du fait de leur participation au Concours, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou du mauvais usage de tout Prix, ou lors de la préparation et/ou de la participation à toute activité liée au Concours et/ou au Prix.

15. Interprétation : Toutes les questions et préoccupations concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces Règles, ou les droits et obligations des participants et du Commanditaire du Concours en relation avec le Concours, seront régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario sans donner effet à ses règles et dispositions sur les conflits de lois. Tous les participants acceptent la juridiction et le lieu de la province de l'Ontario. Tous les participants conviennent expressément que les tribunaux de l'Ontario auront la juridiction exclusive sur tout litige ou contentieux découlant de ou lié à ce Concours et acceptent de se soumettre aux lois et à la juridiction des tribunaux fédéraux du Canada et des tribunaux provinciaux de la province de l'Ontario, renonçant par la présente à la juridiction de tout autre tribunal qui pourrait maintenant ou à l'avenir être considéré comme compétent pour une raison quelconque. Le lieu de juridiction ne sera que Toronto, Ontario. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition de ces Règles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, ces Règles seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y était pas contenue.

16. Langue : En cas de divergence ou d'incohérence entre la version en langue anglaise et la version en langue française de ces Règles, la version anglaise prévaudra, régira et contrôlera.